L'action sociale : une affaire de méthodes et d'outils !

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette journée permet de se repérer dans l'action sociale locale, ses publics, ses acteurs et ses méthodes, grâce à des apports théoriques et des échanges entre élus confrontés aux mêmes enjeux.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Connaître le champ de " l'action sociale" au plan local
- Savoir ajuster la méthodologie de projet aux spécificités de l'actions sociale locale
- Mobiliser des outils et avoir des repères pour conduire des projets en matière d'action sociale

Description / Contenu

- L'action sociale : de quoi parle-t-on ? Les différentes notions à bien maîtriser
- La définition du public ciblé par l'action. Qui est concerné ? Qui est mobilisable ? La nécessité d'une cartographie locale associant toutes les ressources du territoire
- L'association des différents acteurs locaux à la dynamique du projet. Quels partenariats à construire ? Comment organiser la participation de tous/toutes ?
- Les fondements d'un projet en action sociale ; de la phase de diagnostic à la mise en œuvre de l'action : quelles étapes ? Quels points de vigilance ? Comment passer de l'ambition à l'opérationnalité ?
- Le suivi et l'évaluation de l'action. Quels outils pour mesurer les effets produits par l'action ? Comment progresser et essaimer ?

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme.
Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session.
Formation participative qui s'appuiera sur les besoins des participant.e.s en alternant apports théoriques, méthodologiques et illustrations de terrain.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Fabien TOULEMONDE
Il a plusieurs casquettes. Il est responsable d'une antenne du CCAS de la Ville de Rennes, travaillant depuis plus de dix ans sur les questions d'accès aux droits sociaux et d'accompagnement des allocataires RSA. Aussi, il est formateur et intervenant auprès de fonctionnaires territoriaux, d'élus locaux et d'étudiants sur les questions relatives à la compréhension de la pauvreté et de l'intervention sociale à la lutte contre la pauvreté. Enfin il porte des recherches sur ces sujets suite à l'obtention d'un Master 2 en intervention et développement social. A ce titre, il est membre du Comité Scientifique du Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.